

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****28 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Vingt-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno - Mme DHONT Audrey – Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEUVRE Sébastien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mr NAGELS James – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine – Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LECOEUVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : -

Ont donné procuration : -

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	27	27

Objet : ELECTION DU MAIRE (délib. 2026/03/01)

Vu les dispositions de l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales aux termes desquelles « *le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret (...)* »

Vu les dispositions de l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales aux termes desquelles « *le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau maire,

Considérant qu'après appel à candidature, s'est déclaré :
- Monsieur Andy VERDIERE

Il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs ou nuls (ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître):..... 6

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

A obtenu :

Mr Andy VERDIERE : 21 voix

Monsieur Andy VERDIERE ayant obtenu la majorité absolue a été **proclamé Maire**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 30 Mars 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 24 Mars 2026
le Maire.